



Distr.  
LIMITEE

T/PET.3/L.166

13 juin 1962

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DES REFUGIES DE L'UNION NATIONALE RUANDAISE (UNAR),  
EUKOBA, TANGANYIKA CONCERNANT LE RUANDA-URUNDI

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2, du règlement intérieur du  
Conseil de tutelle)

UNION NATIONALE RUANDAISE (UNAR) DES REFUGIES  
BOITE POSTALE 218

EUKOBA (REGION DE WEST LAKE)

Le 6 juin 1962

Destinataires : Le Secrétaire général,  
L'Assemblée générale de l'ONU  
NEW YORK (Etats-Unis d'Amérique)

Monsieur le Secrétaire général,

Au nom des 70 000 personnes réfugiées au Tanganyika, nous avons l'honneur de vous communiquer nos plaintes au sujet de la mauvaise administration belge au Ruanda. Après toutes les épreuves et les souffrances que nous avons connues, il nous semble que le Tout-Puissant lui-même nous a entièrement abandonnés. C'est à cause de la mauvaise administration que nous avons été forcés de fuir notre pays et de chercher asile en Ouganda et au Tanganyika. Il est impossible de vivre en paix dans les colonies administrées par les Belges. Au Congo, les troubles continuent. Au Rwanda et au Burundi, personne ne vit en paix, et il s'y produit constamment des effusions de sang, des incendies et des désordres de toute espèce.

Nous avons essayé de faire part de nos doléances aux Missions envoyées par l'ONU dans notre pays, mais sans aucun succès. Après chaque passage d'une Mission de l'ONU, nos relations avec l'Administration belge ont empiré.

Nous voulons savoir si le Rwanda et le Burundi ont été confiés par l'ONU au Gouvernement belge pour assurer leur propre protection; s'il en est ainsi, pourquoi l'ONU ne peut-elle mettre un terme à l'administration belge au Ruanda-Urundi après avoir constaté que celle-ci est incapable de maintenir la paix et l'ordre public dans ces deux Territoires?

Le Conseil de tutelle de l'ONU a adopté une résolution et demandé à l'Autorité administrante d'essayer d'arriver à un compromis entre les partis politiques avant d'accorder l'indépendance au pays en juillet 1962. Jusqu'à présent, il a été impossible de faire régner l'ordre et la paix au Rwanda; les habitants y sont assassinés, les maisons brûlées, le bétail tué, si bien que chacun y a constamment à craindre pour sa vie et pour ses biens. Bien que vous ayez l'intention d'accorder l'indépendance au Rwanda le 1er juillet 1962, aucun des réfugiés n'envisage d'y retourner pour célébrer l'indépendance tant que le Gouvernement belge demeurera présent au Rwanda.

Comme vous le savez, nous avons été sous le régime allemand avec nos frères du Tanganyika avant la guerre de 1914-1916. Après cette guerre, nous avons été séparés pour des raisons que nous ignorons et le Tanganyika est passé sous la protection britannique tandis que le Rwanda et le Burundi étaient placés sous la protection belge. Nous voudrions donc vous prier de confier l'administration du Rwanda pendant six ou sept mois avant l'indépendance au Gouvernement du Tanganyika, sous la surveillance de l'ONU, et le Gouvernement du Tanganyika vous donnera après cette période de six ou sept mois un rapport détaillé sur la cause réelle des troubles et des difficultés qui existent au Rwanda. Nous vous conjurons de nous croire.

Si vous n'acceptez pas cette solution, l'octroi de l'indépendance au Rwanda suscitera une nouvelle vague d'effusions de sang et d'incendies, et amènera des désordres sans fin. Nous sommes très heureux d'être libérés du joug colonial, mais il ne sert à rien de ne plus être une colonie belge si l'on doit retomber dans un nouveau colonialisme fait d'anarchie et de désordre.

Certains membres de notre Union ont déserté et ont rallié le Gouvernement de la République du Rwanda, déclarant à l'ONU qu'ils avaient été envoyés là pour représenter notre point de vue. Ils ne sont pas nos émissaires et leurs déclarations sont mensongères.

Nous n'avons rien d'autre à ajouter.  
Veuillez agréer, etc.

(Signé) Oswald Nkuranga (PRESIDENT)  
Asiel Mutukwaorushinge (SECRETAIRE)  
Dionizi Karenzi  
Kankuyo  
Elousse Mukamsoni

Copie : Au Gouvernement du Tanganyika  
Boîte postale 9000  
Dar es-Salam

P.S. Si l'ONU a l'intention d'accorder au Rwanda la pleine indépendance et si elle veut que les réfugiés retournent au Rwanda, nous n'accepterons de nous rendre au Rwanda qu'avec notre Mwami Kigeri V. Si le Mwami exilé n'est pas autorisé à regagner le Rwanda, aucun réfugié n'acceptera de retourner au Rwanda.

(Signé) Oswald Nkuranga (PRESIDENT)

-----